

OBJECTIF

Préparer les étudiants au métier d'infirmier, en leur permettant de développer progressivement leurs compétences

ORGANISATION

Formation en alternance, avec le principe pédagogique de la progression par paliers : **Comprendre, Agir, Transférer**

Durée de la formation : 5100 heures, réparties sur 6 semestres

Formation théorique : 2100 heures de cours
900 heures de travail personnel

7 champs d'enseignement :

Sciences sociales et droit Sciences biologiques et médicales Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes Sciences et techniques infirmières, interventions Intégration ses savoirs et posture professionnelle infirmière Méthodes de travail Compétences numériques en santé

4 types de savoirs :

Savoirs contributifs (UE 1.1 à 2.11)
Savoirs constitutifs (UE 3.1 à 4.8)
Savoirs d'Intégration (UE 5.1 à 5.8)
Méthodologie et savoirs transversaux (UE 6.1 et 6.2)

Responsables du suivi pédagogique individuel des étudiants : les formateurs de l'institut de formation

Evaluation des Unités d'Enseignement : 59 épreuves pour un total de **120 ECTS**

Formation clinique : 2100 heures de formation en stage

4 types de stages :

Soins de Courte Durée
Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie
Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation Soins individuels ou collectifs sur les Lieux de Vie

Répartition :

Semestre 1 : 05 semaines
Semestre 2 : 10 semaines
Semestre 3 : 10 semaines
Semestre 4 : 10 semaines
Semestre 5 : 10 semaines
Semestre 6 : 15 semaines

Responsables du suivi des étudiants en stage :

Le maitre de stage
Le tuteur de stage
Les professionnels de proximité
Le formateur référent du lieu de stage

Evaluation des stages : Bilans de stage, temps de présence, travaux d'analyse pour un total de **60 ECTS**

Support pédagogique :

Programme de formation : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié

- Référentiel d'activités
- Référentiel de compétences
- Référentiel de formation

Outils méthodologiques :

Portfolio
Dossier d'évaluation de l'étudiant

FINALITES DE LA FORMATION

Professionaliser le parcours de l'étudiant, en lui permettant de :

- Construire progressivement les éléments de sa compétence
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer ses ressources, reconnaître ses émotions et développer une éthique professionnelle

DIPLOME D'ETAT INFIRMIER & GRADE LICENCE : 180 ECTS